PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rte

PLANIFICATION EN MER
ACTIVITÉS
SUD-ATLANTIQUE
ENVIRONNEMENT

Document Stratégique de Façade

Concertation continue - Webinaire de la façade Sud-Atlantique

Mercredi 19 mars 2025 – 18h00 – 20h00

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Propos introductif

**** M. l'administrateur général Alexandre Ely, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique***

**** Mme Régine Leduc, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine***

Intervention de Mme Julie Dumont, garante de la Commission nationale du débat public pour la concertation continue en Sud-Atlantique

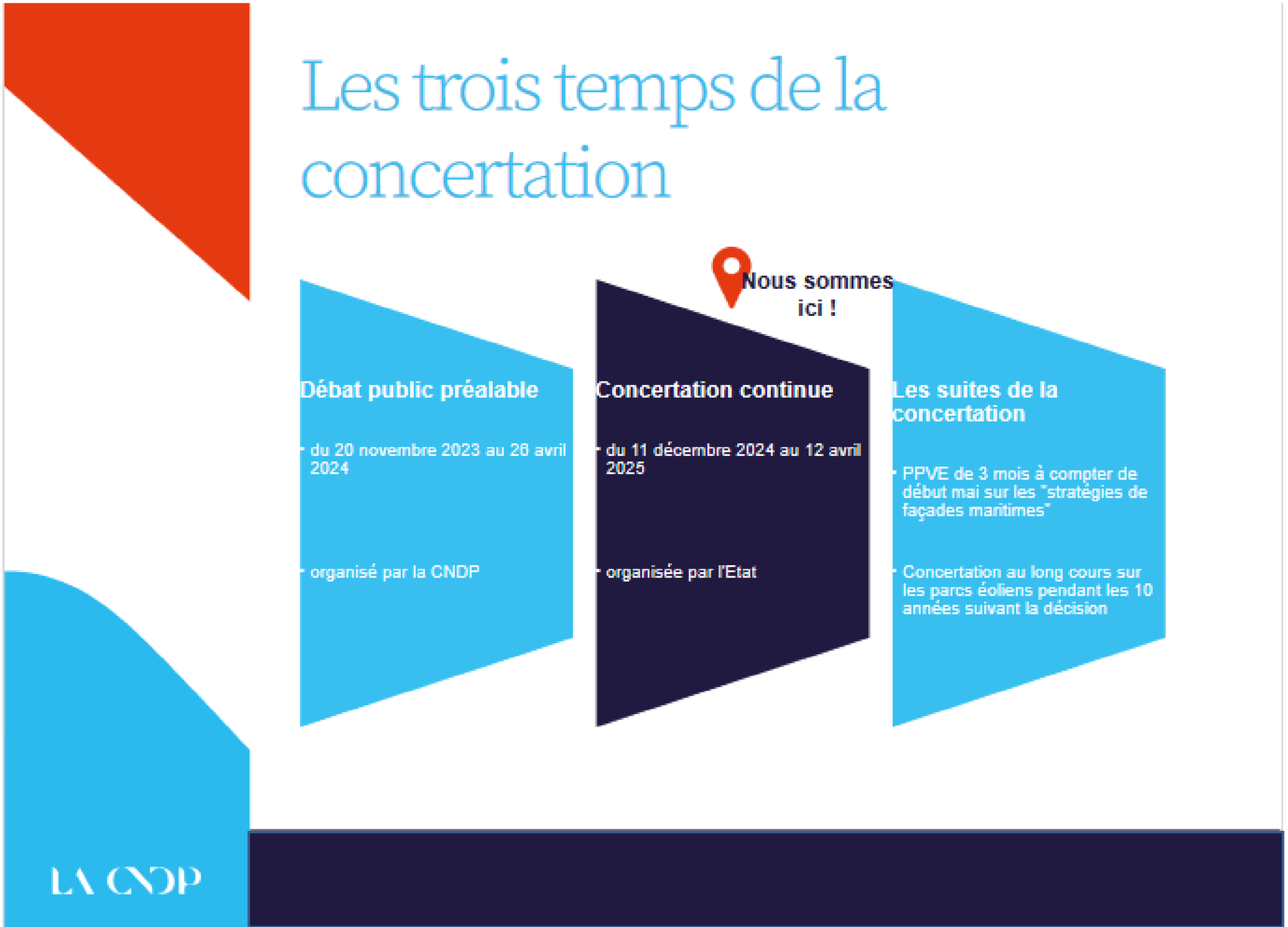

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cadre des échanges

- Ce webinaire est **enregistré**.

Vous pouvez passer en **mode plein écran** en cliquant sur « agrandir » en haut à droite de la présentation.

- **Posez vos questions au fil de l'eau dans le tchat**, idéalement lorsque le thème correspondant est traité.

Nous y répondrons lors des 3 temps d'échanges au fil du webinaire.
Nous vous remercions de rester courtois et de privilégier des questions concises afin d'en faciliter le relais.
Les questions qui ne pourraient pas être traitées ce soir feront l'objet d'une réponse écrite dans le cadre **d'une seconde lettre d'information**.

- Toutes les informations relatives à la concertation continue sont disponibles sur la **page web Géolittoral**.

Vous pourrez y retrouver le replay de ce webinaire ainsi qu'une foire aux questions.
Vous pourrez y participer à la concertation continue jusqu'au 12 avril en y postant vos contributions.

Lettre d'information disponible sur le site de la Direction interrégionale de la mer Sud-Atlantique :

Au regard de la pluralité des activités et des enjeux maritimes, l'Union européenne met en œuvre une « politique maritime intégrée », qui vise une approche globale de toutes les politiques européennes relatives à la mer. Cette ambition se traduit dans deux directives cadres[1] et est déclinée en France au sein de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral, mise à jour en juin 2024. Les orientations de cette stratégie sont ensuite déclinées et adaptées à l'échelle des façades dans le Document stratégique de façade (DSF) selon les enjeux économiques, sociaux et environnementaux locaux. Le DSF se compose d'un volet stratégique (stratégie de façade maritime), adopté en 2019 par les préfets coordonnateurs de façade (le préfet maritime et le préfet de région) et d'un volet opérationnel (plan d'action) adopté en 2022.

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre du jour

- **Séquence 1 : La mise à jour de la Stratégie de façade maritime Sud-Atlantique**
  - 1.1 La Stratégie de façade maritime Sud-Atlantique
  - 1.2 Sa mise à jour avant son adoption fin 2025

  Temps d'échanges
- **Séquence 2 : La prise en compte de la planification énergétique et environnementale dans la planification maritime**
  - 2.1 La planification énergétique en mer
  - 2.2 La planification environnementale maritime

  Temps d'échanges
- **Séquence 3 : L'articulation de la planification maritime Sud-Atlantique avec les enjeux terrestres et les enjeux de la façade Nord-Atlantique Manche Ouest**
  - 3.1 L'articulation de la planification maritime avec les politiques publiques terrestres
  - 3.2 La gestion des enjeux inter-façade

  Temps d'échanges

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Séquence 1 :

La mise à jour de la Stratégie de façade maritime

1.1 La Stratégie de façade maritime Sud-Atlantique

PLANIFICATION EN MER · ACTIVITÉS · SUD-ATLANTIQUE · ENVIRONNEMENT

Document Stratégique de Façade

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le document stratégique de façade

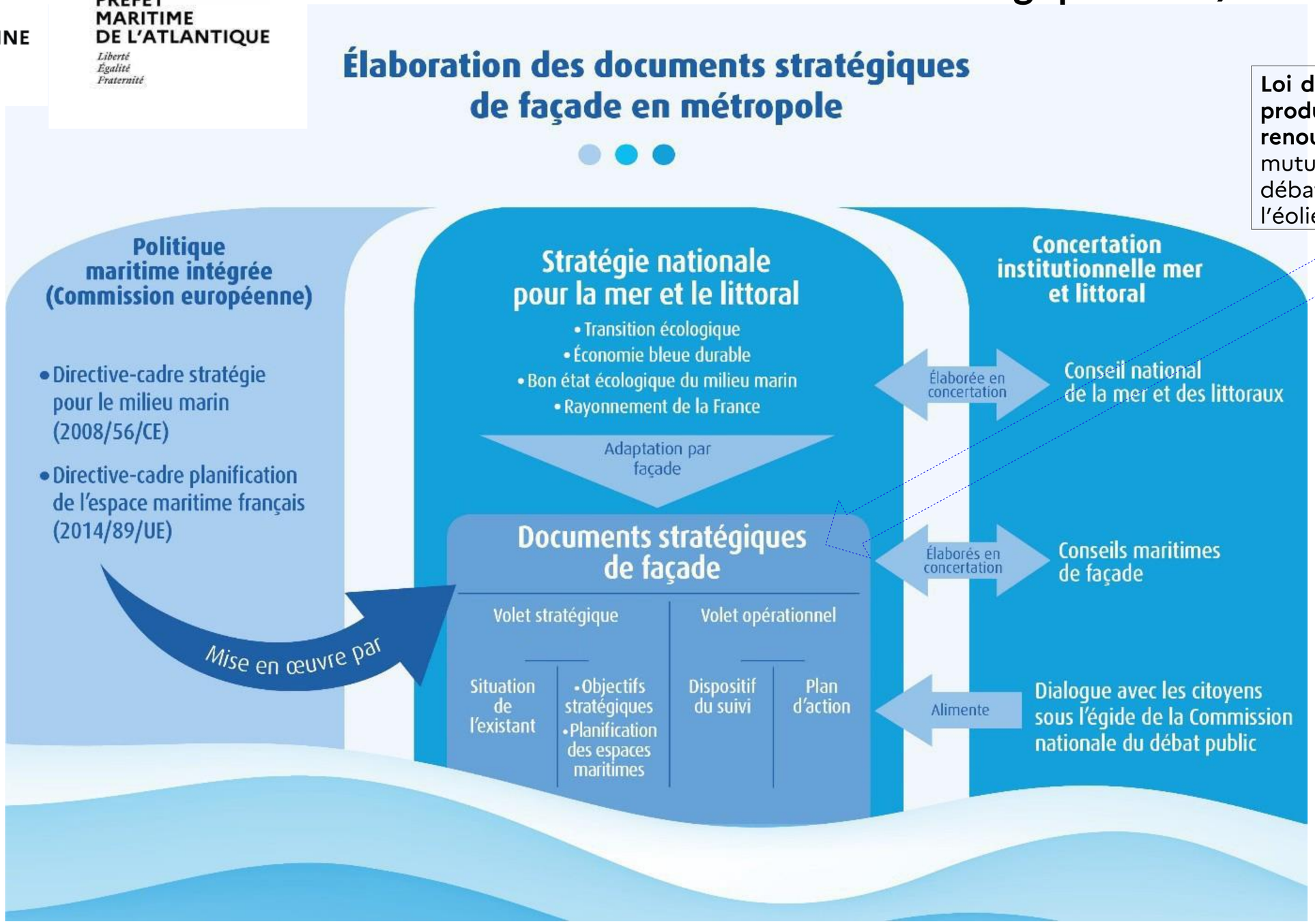

Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) : mutualisation des débats publics avec l'éolien en mer

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Construction de la stratégie de façade maritime

La stratégie de façade maritime :

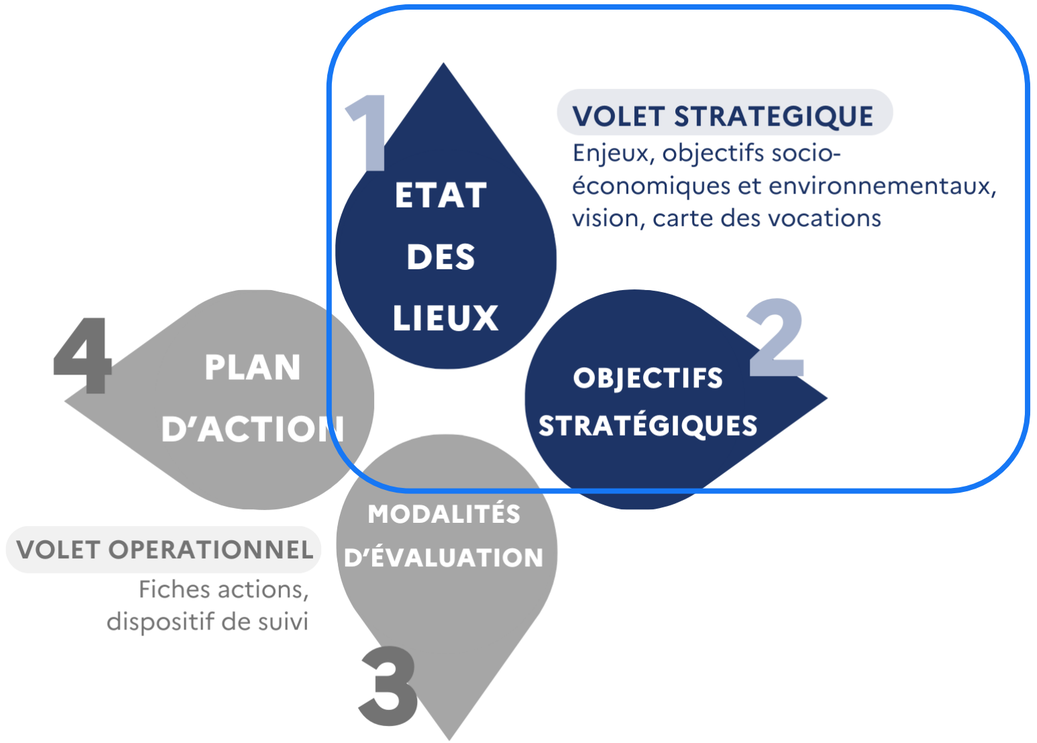

La Stratégie de façade maritime Sud-Atlantique
(parties 1 et 2 du DSF)

Document synthétique		Annexes
Partie 1 - Situation de l'existant		
Chapitre 1 État des lieux	Détail	**Annexe 1** ● Description des activités de la façade intégrant l'analyse économique et sociale de l'utilisation des eaux marines ● Synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation de l'état écologique des eaux marines et des pressions exercées ● Analyse économique et sociale des coûts induits par la dégradation de l'environnement marin
Chapitre 2 Vision pour la façade (avenir souhaité pour la façade Sud-Atlantique à horizon 2050)		**Annexe 2 et 3** Cartes de synthèse des enjeux socio-économiques et environnementaux **Annexe 10** Atlas cartographique
Partie 2 - Objectifs stratégiques et planification des espaces maritimes		
Chapitre 1 Objectifs stratégiques socio-économiques et environnementaux	Détail	**Annexe 4** Objectifs stratégiques et indicateurs associés **Annexe 9** Tableau justificatif des dérogations associées à un objectif environnemental
Chapitre 2 Planification de l'éolien en mer et des zones de protection forte (ZPF)	Détail	**Annexe 5** Planification des zones de protection forte **Annexe 6** Planification énergétique
Chapitre 3 Carte des vocations	Détail	**Annexe 7** Planification aquacole **Annexe 8** Fiches descriptives des zones délimitées sur la carte des vocations

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

La Stratégie de façade maritime Sud-Atlantique

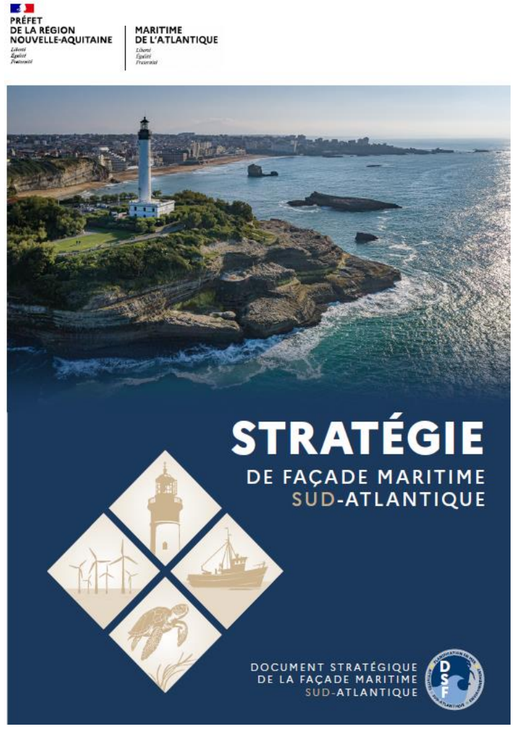

Déclinaison en objectifs variés, tels que :

- <u>Pour la pêche professionnelle</u> :
le développement d'une filière pêche professionnelle diversifiée et durable

- <u>Pour les ports et le développement de la filière des énergies marines renouvelables</u> :
l'adaptation des infrastructures portuaires au déploiement de l'éolien en mer

- <u>Relativement aux risques littoraux</u> :
la prise en compte des risques naturels dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients

Principaux axes du projet de territoire à horizon 2050 :
- L'atteinte du bon état écologique du milieu marin incluant une bonne qualité de l'eau et une résilience des territoires face aux risques littoraux ;

- la transition écologique des filières, via notamment le développement de nouvelles technologies ou le renforcement des liens avec la communauté scientifique ;

- L'attractivité des métiers de la mer et la sensibilisation du grand public aux enjeux du milieu maritime.

@Thierry Degen / Terra

@ Arnaud Bouissou / Terra

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Séquence 1 :

La mise à jour de la Stratégie de façade maritime

1.2. Sa mise à jour avant son adoption fin 2025

PLANIFICATION EN MER
ACTIVITÉS
ENVIRONNEMENT
SUD-ATLANTIQUE

Document Stratégique de Façade

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

1.2. La mise à jour de la stratégie de façade maritime

Mise à jour de la stratégie de 2019 :

1.1 La situation de l'existant :
Ajustements et actualisation selon l'évolution des politiques sectorielles

1.2 La vision d'avenir de la façade :
Prise en compte des enseignements du débat public et des nouveaux enjeux

2.1 Les objectifs stratégiques et les indicateurs associés :
Consolidation et opérationalisation en lien avec les services, les experts et les acteurs de la façade

2.2 La carte des vocations :
Cartographies affinées avec les éléments du débat public (éolien, ZPF, ports, aquaculture)

Un document de synthèse d'environ 80 pages
+
Des annexes :

- Description des activités socio-économiques
- Synthèse scientifique et technique relative à l'évaluation initiale de l'état écologique des eaux marines
- Détails des objectifs stratégiques
- Planification de l'éolien des zones de protection forte et de l'aquaculture
- Fiches descriptives des zones de vocations
- Cartes de synthèse

La planification intégrée des espaces maritimes et littoraux

2022												2023												2024												2025											
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

SNML 2024-2030

Travaux SNML

Neutralité carbone
Biodiversité
Economie
Equité

Cibles éolien, ZPF

National

Local

Mise à jour volet stratégique des documents stratégiques de façade (SFM)

Adoption SFM

Loi APER

Planification maritime intégrée (y.c. éolien)

Préparation du débat public & élaboration du DMO

La mer en débat

Débat public SFM et planification éolien en mer

sur les 4 façades en simultané

Novembre 2023-Avril 2024

Concertation en façade

Sous l'autorité des préfets

CFM

Bilan du débat

Décision ministérielle

Zones prioritaires

Avis AE

Concertation continue

Consultations aval

PPVE
Instances

Lancement AO10

Cahier des charges AO10

Eolien en mer

Concertation continue éolien en mer

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Séquence 1 : La mise à jour de la Stratégie de façade maritime

1.1 La Stratégie de façade maritime Sud-Atlantique
1.2 Sa mise à jour avant son adoption fin 2025

Temps d'échange :
10 minutes

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Séquence 2 :

La prise en compte de la planification énergétique et environnementale dans la planification maritime

2.1. La planification énergétique en mer

PLANIFICATION EN MER
ACTIVITÉS · SUD-ATLANTIQUE · ENVIRONNEMENT

Document Stratégique de Façade

La stratégie nationale de développement de l’éolien en mer

Objectifs de la Programmation pluriannuelle de l’énergie

- Attribution de 8 à 10 GW supplémentaires d’ici fin 2026 (AO10)
- **18 GW** installés en **2035**
- **45 GW** installés en **2050**
- **Sud-Atlantique** : au moins 7 GW en 2050

- *1 GW d’éolien en mer permet de produire l’équivalent en électricité de la consommation électrique de 1,5 M de personnes*
- *1 GW = 4 TWh/an de production d’électricité*

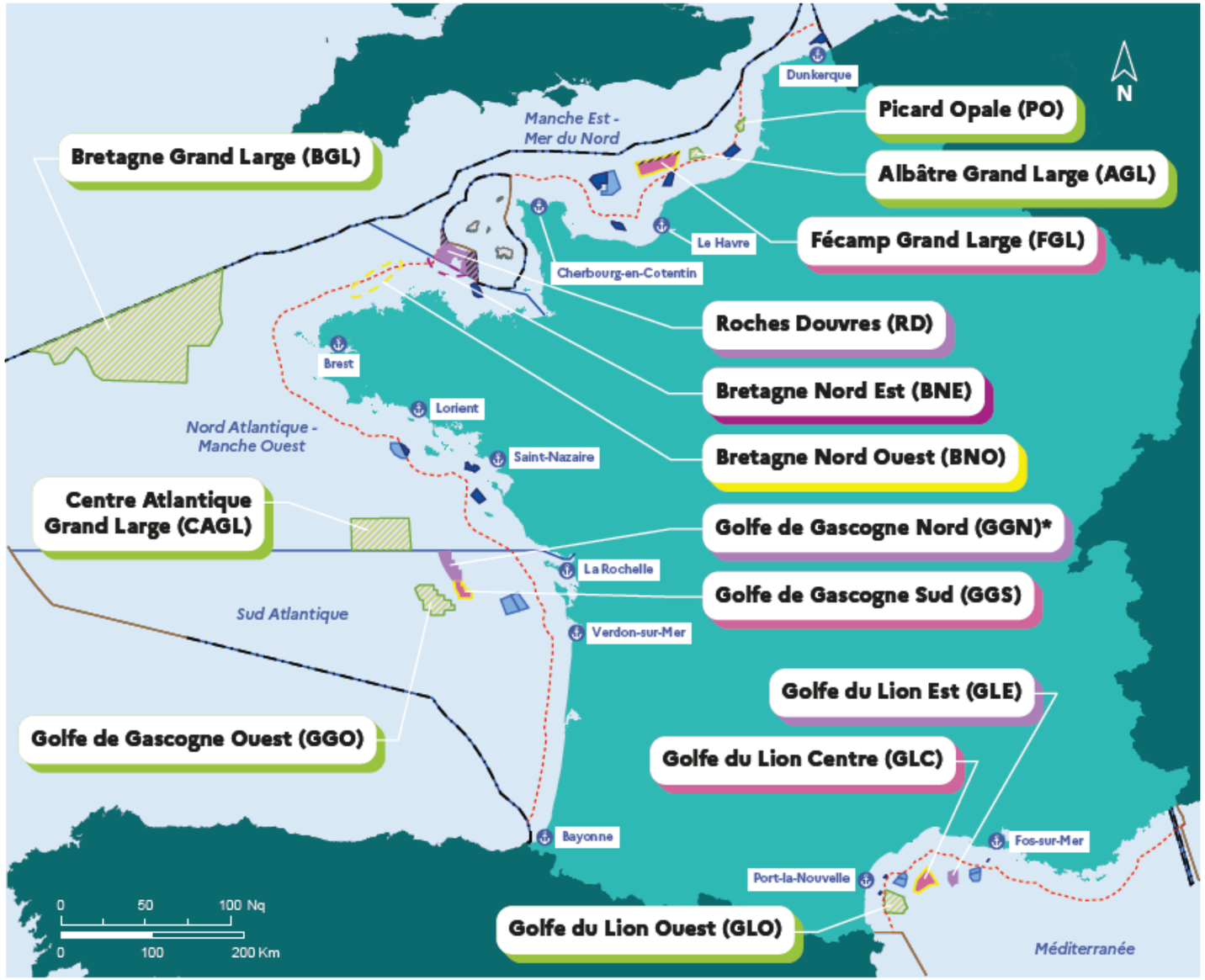

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Rte Le réseau de transport d’électricité

Les parcs éoliens en mer Oléron

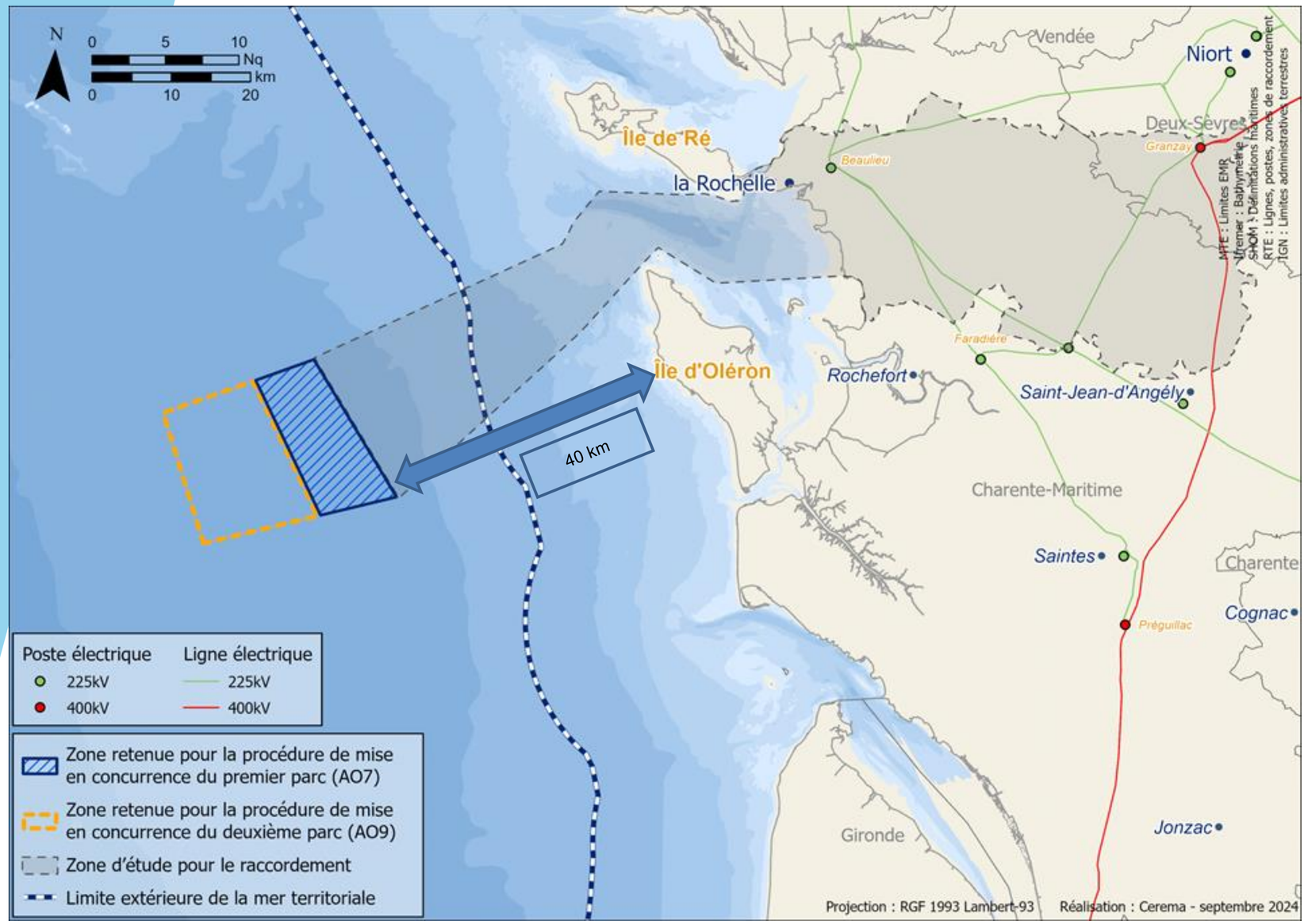

Oléron 1 :
1 à 1,2 GW
180 km2
Posé grande profondeur

Oléron 2 :
1 à 1,2 GW
250 km2
Posé ou flottant

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Rte Le réseau de transport d'électricité

Le choix des zones prioritaires

- Identification de zones d'une surface de 250 km² en vue de l'implantation de **1 à 2 parcs de 1,2 GW** à l'horizon 2035
- 1,2 GW = équivalent en production de la consommation électrique de 1 800 000 personnes
- Prise en compte des **capacités de raccordement** à l'horizon 2035
- Prise en compte des **enjeux considérés comme prioritaires** (pêche et environnement) suivant une **démarche d'évitement des impacts**
- Zones prioritaires = futures zones d'appels d'offres dès 2025 pour des mises en services à partir de 2035

→ **Décision ministérielle du 17 octobre 2024**

Zones propices au développement de l'éolien en mer à horizon 10 ans et à horizon 2050 / Sud-Atlantique

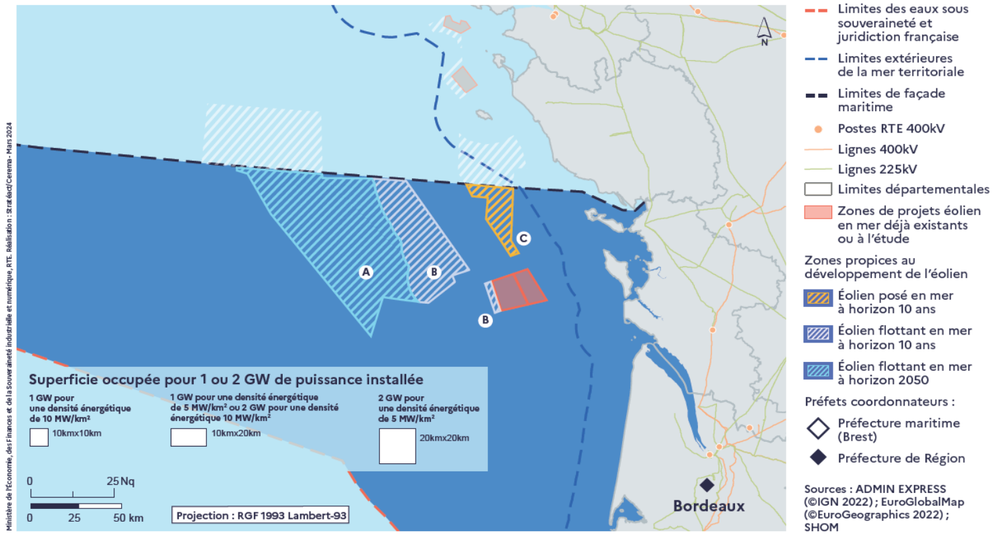

Dans un premier temps, aucune zone d'étude terrestre pour le raccordement des parcs n'est prévue en Sud-Atlantique. Des concertations ad hoc permettront de définir des corridors de raccordement potentiels.

	Zone 1 Moindre impact	Zone 2 Impacts modérés	Zone 3 Impacts modérés	Zone 3bis Impacts modérés	Zone 4 Impacts forts	Zone 2050
Oiseaux marins						
Milieu marin						
Pêche						
Paysage						
Usages maritimes						

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Rte Le réseau de transport d'électricité

Les parcs éoliens en mer Golfe de Gascogne

- **Golfe de Gascogne Sud**
  - 2035
  - 1,2 GW
  - 250 km2
  - Eolien flottant

- **Golfe de Gascogne Nord**
  - 2040
  - 1,2 GW
  - 250 km2
  - Eolien flottant

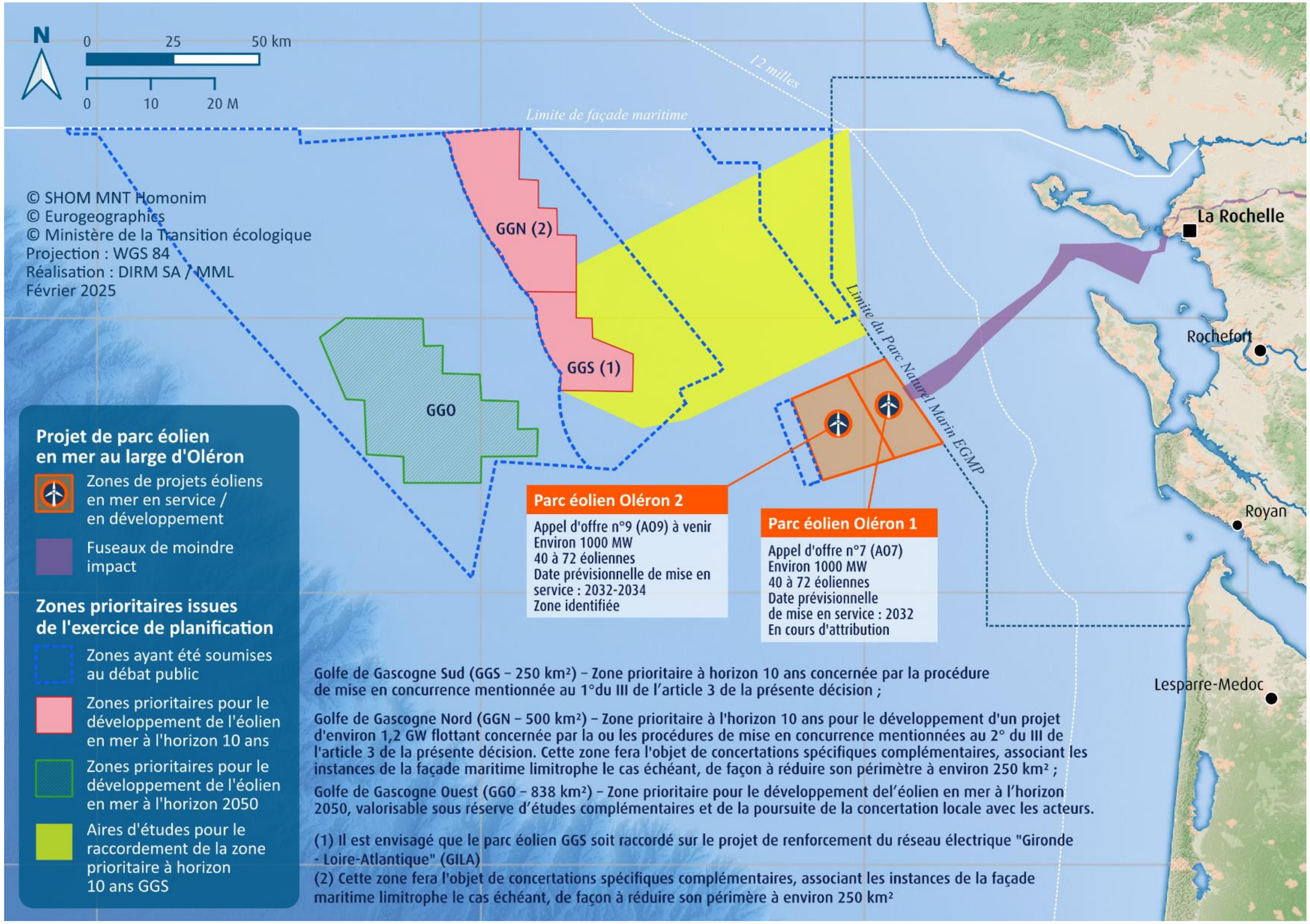

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Rte Le réseau de transport d'électricité

Eolien en mer - Technologies

Les principales différences techniques entre éolien posé et flottant

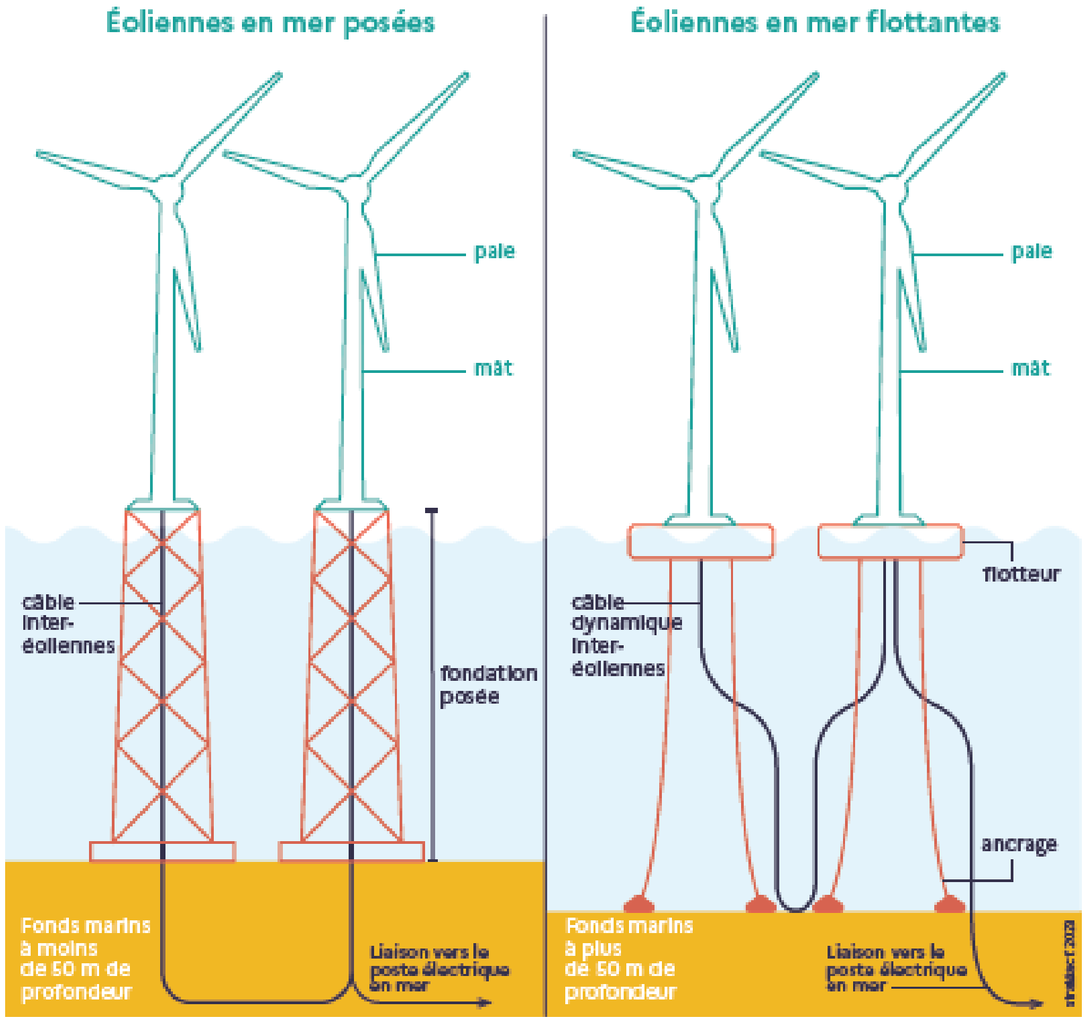

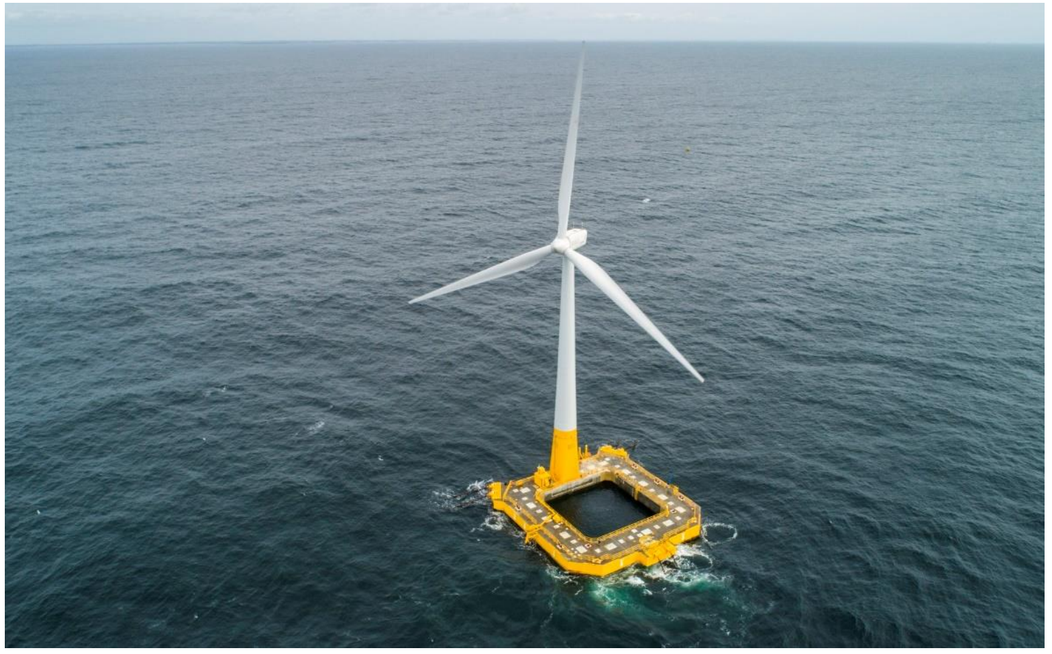

Eolienne Floatgen, site SEM-REV (Loire-Atlantique)

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Rte Le réseau de transport d'électricité

Synthèse

	Oléron 1	Oléron 2	Golfe de Gascogne Sud	Golfe de Gascogne Nord	Golfe de Gascogne Ouest
Puissance	1 à 1,2 GW	1 à 1,2 GW	1,2 GW	1,2 GW	*Non défini*
Surface	180 km2	250 km2	250 km2	250 km2	838 km2
Technologie	Posé grande profondeur	Posé ou flottant	Flottant	Flottant	Flottant
Raccordement	Charente-Maritime	GILA	GILA	*En cours d'expertise*	*Non défini*
Appels d'offres	AO7	AO9	AO10	AO11	AOXX
Mise en service prévisionnelle	2032	2034	2035	2040	2050

Le raccordement

➢ Lors du débat public, RTE a proposé de raccorder jusqu'à deux parc(s) (dont Oléron 2) sur le projet de renforcement du réseau THT par la mer « Gironde-Loire Atlantique »

Une solution de nature à mutualiser les ouvrages de réseau en mer pour améliorer leur efficacité économique et réduire leur empreinte environnementale.

➢ La décision ministérielle du 17 octobre 2024 a précisé :

- **L'aire d'étude pour le raccordement « GGS »** sera arrêtée en lien avec la définition définitive de l'aire d'étude de GILA
- La capacité d'accueil d'éolien en mer de GILA étant à date limitée à l'accueil de deux parcs de 1,2 GW, **le raccordement de la zone éolien en mer retenue au Nord (« GGN ») reste à étudier et concerter.**

Figure 10.19 Raccordement hybride d'un parc éolien sur une liaison sous-marine

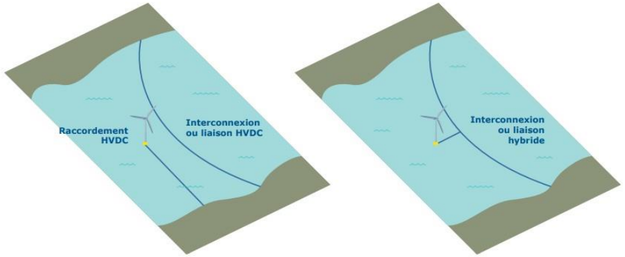

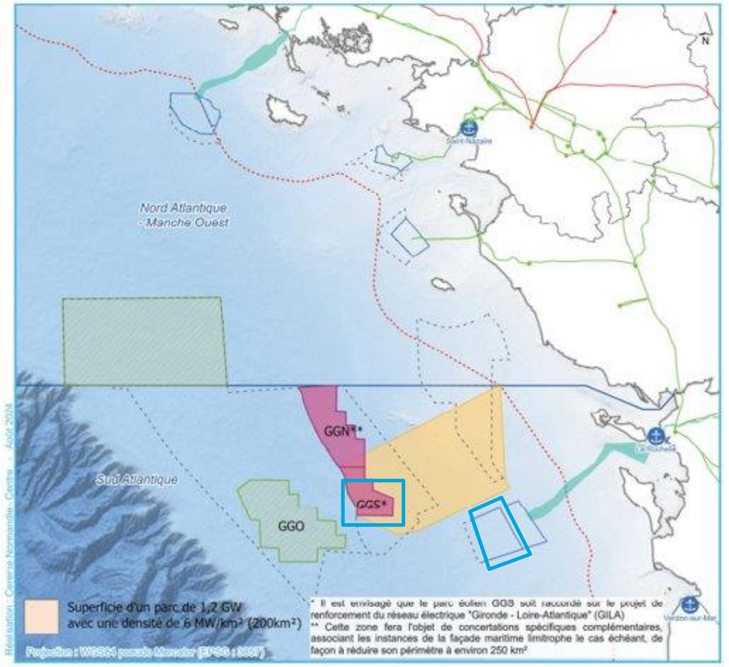

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Le réseau de transport d'électricité

Le projet « GILA »

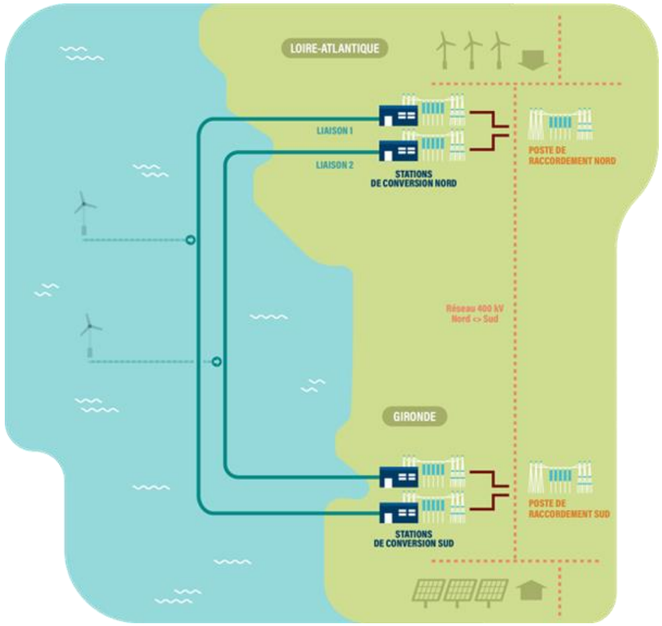

- **Création d'une double liaison à courant continu 320 kV** souterraine et sous-marine de 400km environ (270 km en mer et 130 km à terre) à **horizon 2034 – 2035**

- **Un projet de réseau mutualisé pour :**
  - raccorder de futurs parcs éoliens en mer
  - et augmenter la capacité de transit sur la façade Atlantique de 2 GW à horizon 2035

- **La concertation du projet est désormais entrée en phase active :**
  - aire d'étude du projet arrêtée par l'Etat fin janvier 2025
  - concertation préalable sous égide des garants de la CNDP du 18 mars au 30 mai 2025

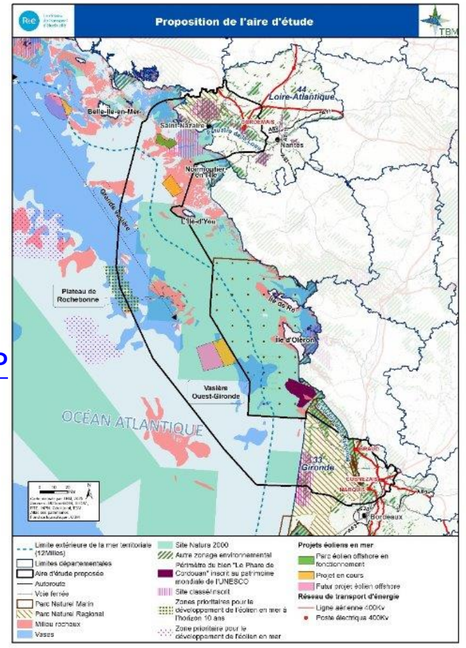

GiLA : Renforcement électrique de la façade atlantique entre la Gironde et la Loire-Atlantique | CNDP

GiLA : Nouvel axe électrique de la façade Atlantique | RTE

Synthèse des scénarios de raccordement

- **Accueil possible du raccordement du projet AO9** sur le projet Gironde – Loire Atlantique

- **Accueil possible du raccordement de la zone « GGS »** sur le projet Gironde – Loire Atlantique

- **Le raccordement de la zone « GGN »** reste à étudier et concerter

Pour rappel :

- Raccordements en courant continu (320 kV)
- Chaque projet de raccordement est élaboré en concertation dans le cadre des procédures menées par l'Etat

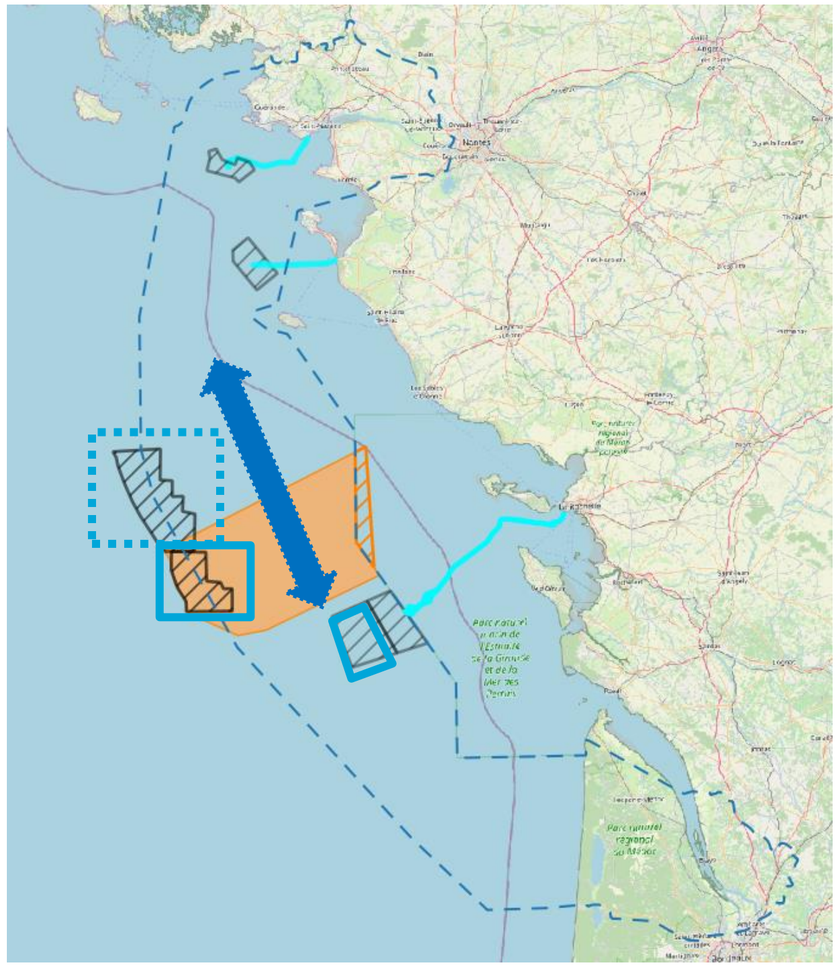

Aire d'étude de GILA validée en janvier 2025 et aire d'étude GGS

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Séquence 2 :

La prise en compte de la planification énergétique et environnementale dans la planification maritime

2.1. La planification environnementale maritime

PLANIFICATION EN MER
ACTIVITÉS · SUD-ATLANTIQUE · ENVIRONNEMENT

Document Stratégique de Façade

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les enjeux environnementaux dans la stratégie de façade

Processus d'élaboration des objectifs environnementaux des DSF (Source : OFB)

1. Identification et priorisation des enjeux écologiques par sous-région marine
2. Identification des pressions s'exerçant sur les enjeux nécessitant l'élaboration d'OE
3. Mobilisation des résultats d'évaluation de l'état de chaque descripteur du BEE
4. Définition d'objectifs environnementaux et d'indicateurs associés

Répercussion des objectifs des :

- Stratégie Nationale pour la Biodiversité
- Stratégie Nationale pour les aires protégées

Infographie © DIRM SA / Photo : © Matthieu Melsbach / DIRM SA

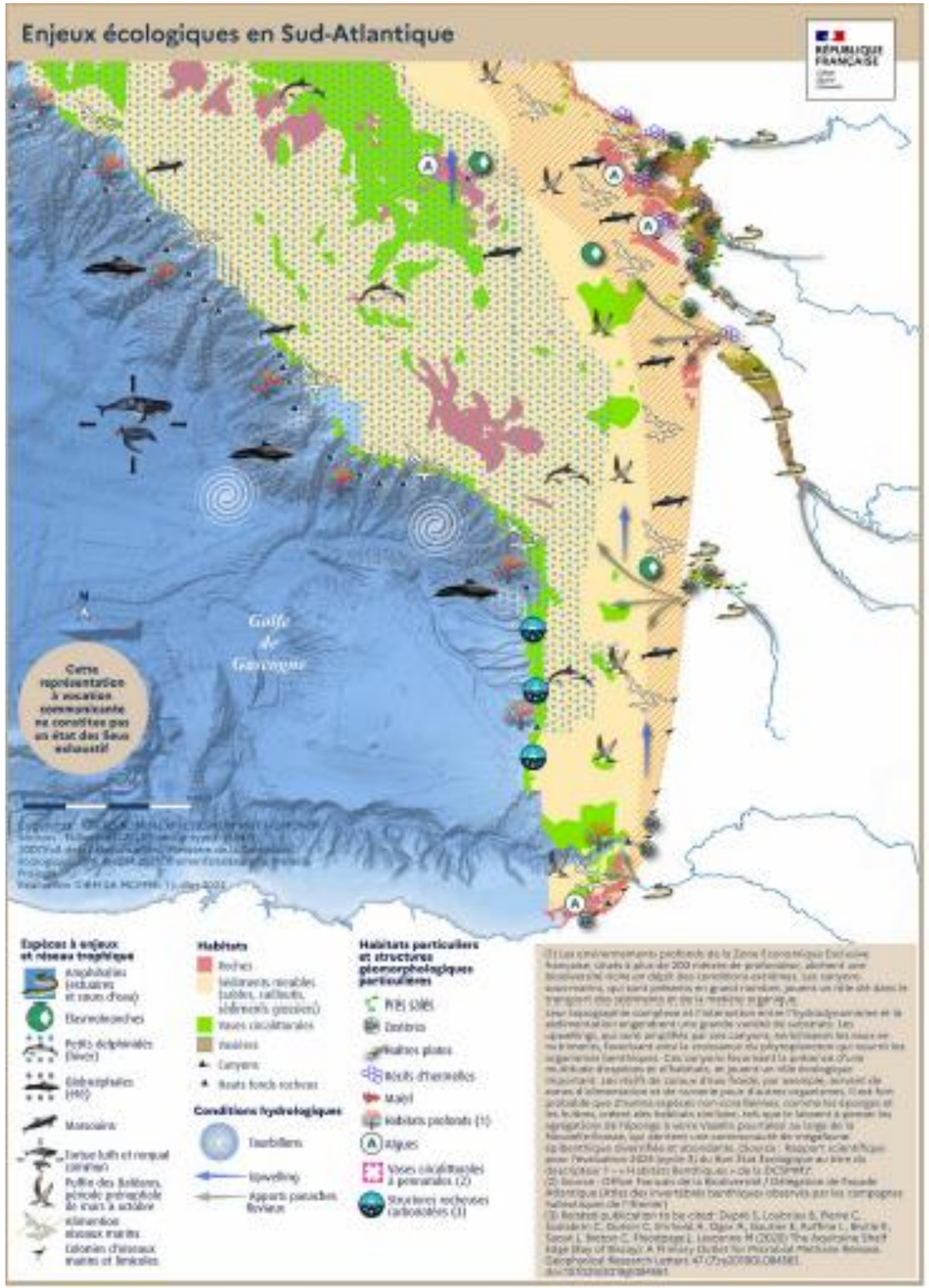

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le développement de la protection forte

Des objectifs ambitieux : **30 % du territoire national couvert par des aires protégées et 10 % sous protection forte**

1ère stratégie nationale unique Terre-Mer

Façade	Objectif ZPF 2027 (% surface des eaux de façade)
MEMN	1
NAMO	3
SA	3
MED	5

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le développement de la protection forte

Un espace naturel protégé ou en projet de protection doit réunir les 3 critères suivants pour être considéré comme une zone de protection forte

CRITÈRE 1
Disposer de mesures de gestion ou de réglementation des activités permettant de diminuer très significativement voire de supprimer les pressions sur la biodiversité remarquable, sur une zone ayant une cohérence écologique par rapport à cette biodiversité

CRITÈRE 2
S'appuyer sur un document de gestion, définissant des objectifs de protection de cette biodiversité marine

ZONE DE PROTECTION FORTE

CRITÈRE 3
Bénéficier d'un dispositif opérationnel de contrôle du respect de la réglementation par les usagers sur la zone

Source : Décret n° 2022-527 du 12 avril 2022

stratégact' 2023

Vers une cohérence nationale du réseau des ZPF : critères de représentativité, réplication, viabilité, connectivité

Le développement de la protection forte

- Protéger les enjeux forts et majeurs du DSF

- S'appuyer sur le réseau des Aires Marines Protégées

- Valoriser les éléments de connaissances complémentaires (EMV, roches carbonatées…)

- Poursuivre les démarches en cours : sur les parcs naturels marins BA et EGMP, les réserves naturelles, les sites N2000…

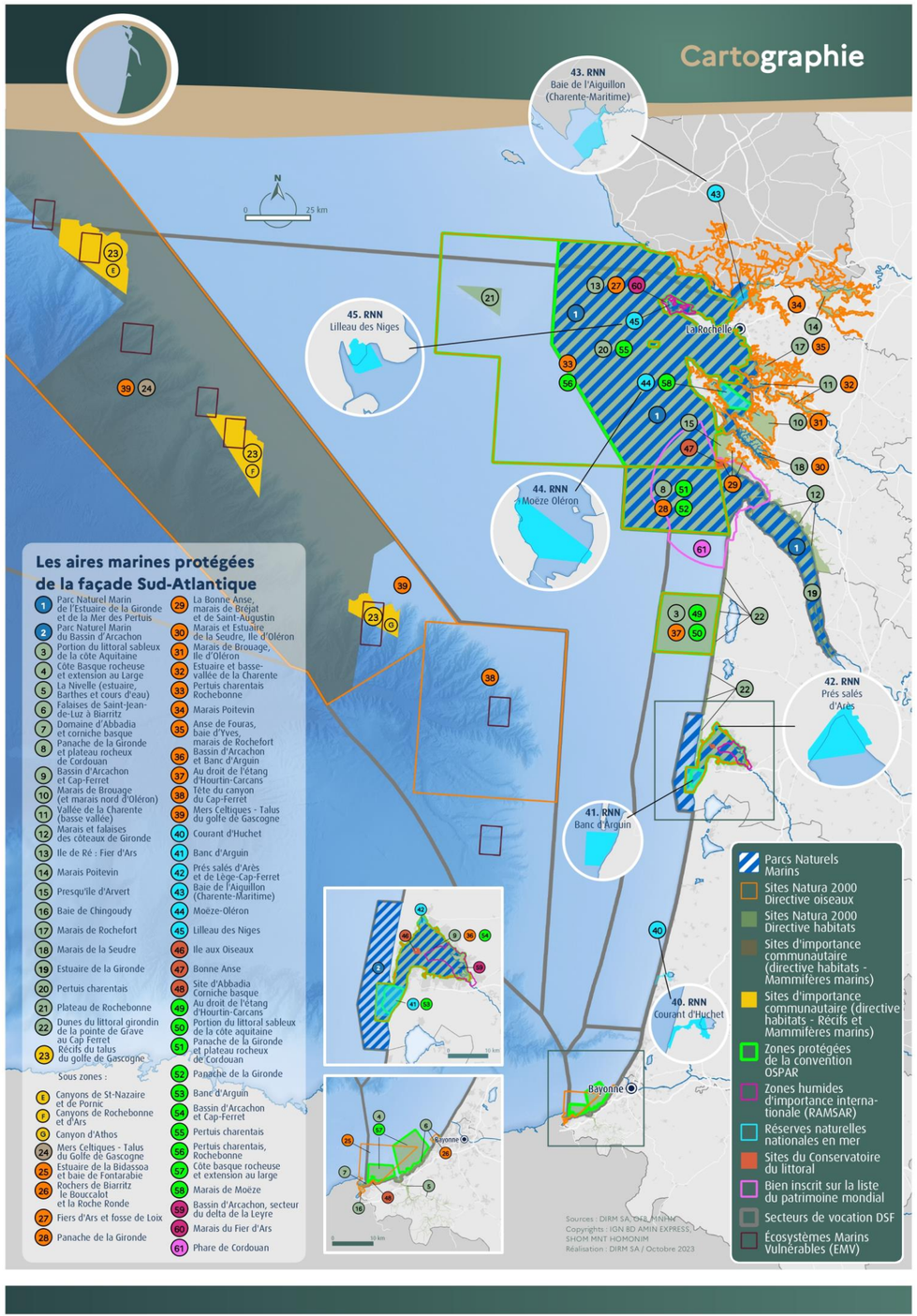

Secteur 26 Côte rocheuse basque

Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Habitats benthiques et structures géomorphologiques		
Zone d'interface terre-mer et panaches fluviaux	Structures géomorphologiques particulières	Habitats biogéniques	Habitats rocheux
Fort** : panache de l'Adour	Fort** : Fonds rocheux basques isolés	Moyen : herbiers de zostère naine	Majeur* : grottes Moyen : récifs infralittoraux, récifs médiolittoraux

Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines				Détails sur certains enjeux transversaux
Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Zones fonctionnelles halieutiques - Nourriceries	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins	Zones de densité maximale et zones fonctionnelles identifiées pour les oiseaux marins en période internuptiale	Autres cétacés
Fort** : dorade royale, sole, sardine, griset, anchois	Fort** : bar, sole, maigre, merlu, sardine, sprat, chinchard commun, maquereau, anchois.	Fort : alose feinte*, anguille, grande alose, saumon* Moyen : lamproies	Majeur : densité toutes espèces Fort* : puffin des Baléares	En enjeu transversal delphinidés et marsouin entre les 50 et 100m de profondeur

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le développement de la protection forte

- Carte secteurs prioritaires ZPF post - débat public intégrée à la décision ministérielle du 17/10/2024

- Secteurs côtiers et au large identifiés

- Phasage du développement de la protection forte avant et post 2027

Carte de synthèse relative à la planification écologique et à la mise en place de Zones de protection forte (ZPF) : identification des zones candidates, zones potentielles et zones d'intérêt pour le développement du réseau ZPF

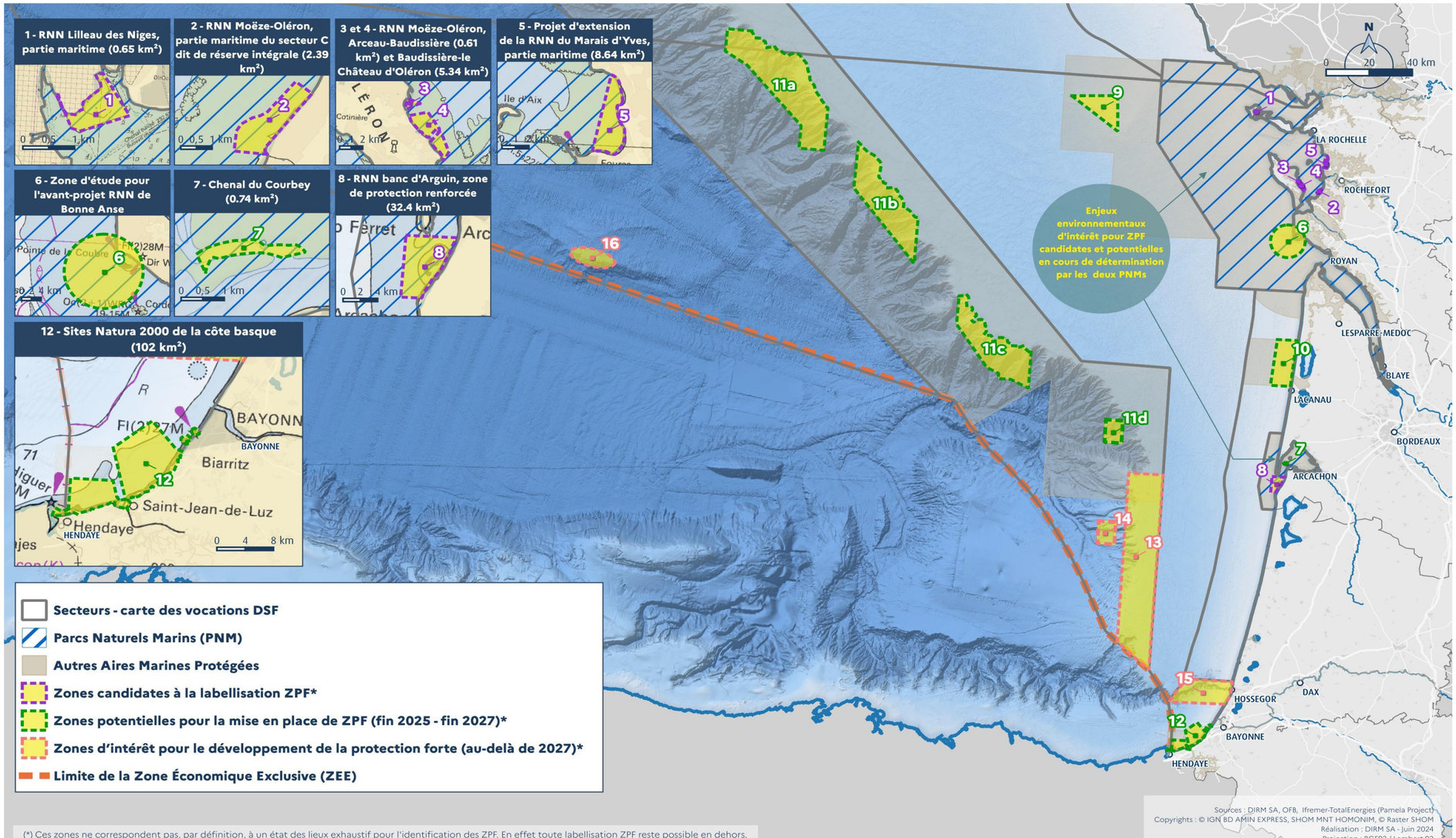

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le développement de la protection forte

Déclinaison locale de la démarche ZPF :

Processus de diagnostic environnemental et socio-économique :

- Identification des enjeux écologiques forts et majeurs (DSF et connaissances locales)
- Croisement avec l'analyse des activités en présence
- Analyse des mesures existantes pour réduire les pressions sur les habitats et les espèces
- Analyse de la réponse aux 3 critères nécessaires pour la labellisation en ZPF
- Identification des secteurs à enjeux écologiques :
  - répondant en l'état aux 3 critères ZPF
  - nécessitant des mesures de gestion ou réglementation complémentaires

- Portage et animation par une structure locale (gestionnaire d'aire marine protégée notamment)
- Concertation de l'ensemble des acteurs locaux : élus, usagers (pêcheurs, ostréiculteurs, plaisanciers…), scientifiques, associations de protection de l'environnement…
- Validation par les instances de gouvernance locales des sites (comités consultatifs RNN, Conseils de gestion PNM, COPIL N2000,…)

Processus de reconnaissance ZPF :
instruction par les services Etat, remontée des propositions à la DEB

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Séquence 2 : La prise en compte de la planification énergétique et environnementale dans la planification maritime

2.1. La planification énergétique en mer
2.2. La planification environnementale maritime

Temps d'échange :
20 minutes

Les ouvrages de raccordement en mer

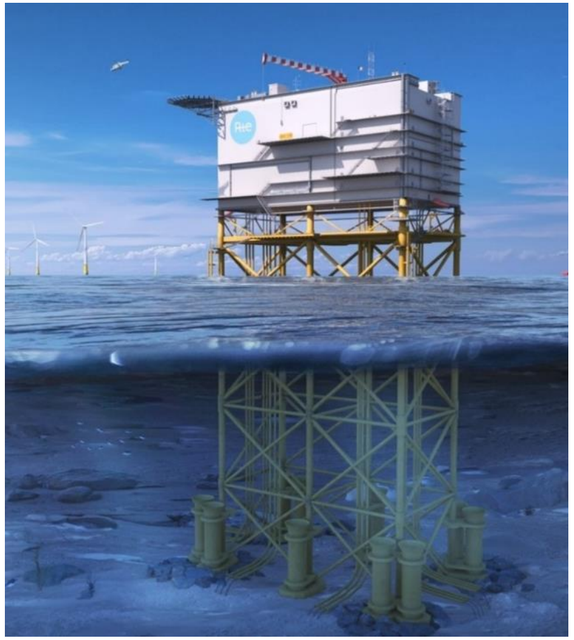

Station de conversion 1 GW

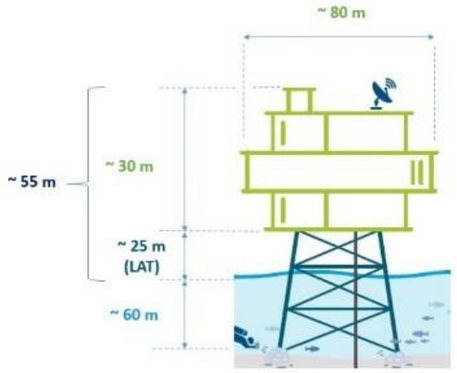

Vue de face

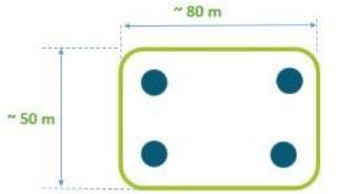

L'orientation du poste en mer est définie pendant les études en fonction des données du site.

Vue du dessus ~ 0,4 ha

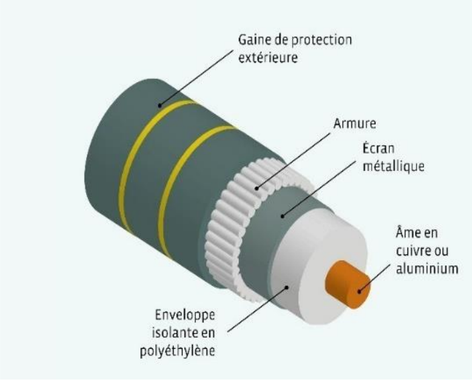

Câbles HDVC :

- 2 câbles pour 1GW (320 kV)
- Env 15 cm de diamètre

Ensouillage -protection extérieure

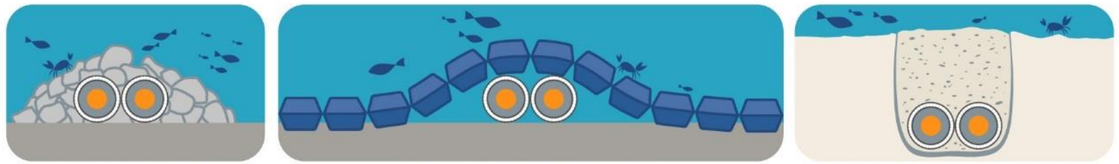

Enrochements | Protection par matelas | Ensouillage

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Rte Le réseau de transport d'électricité

Les ouvrages de raccordement à terre

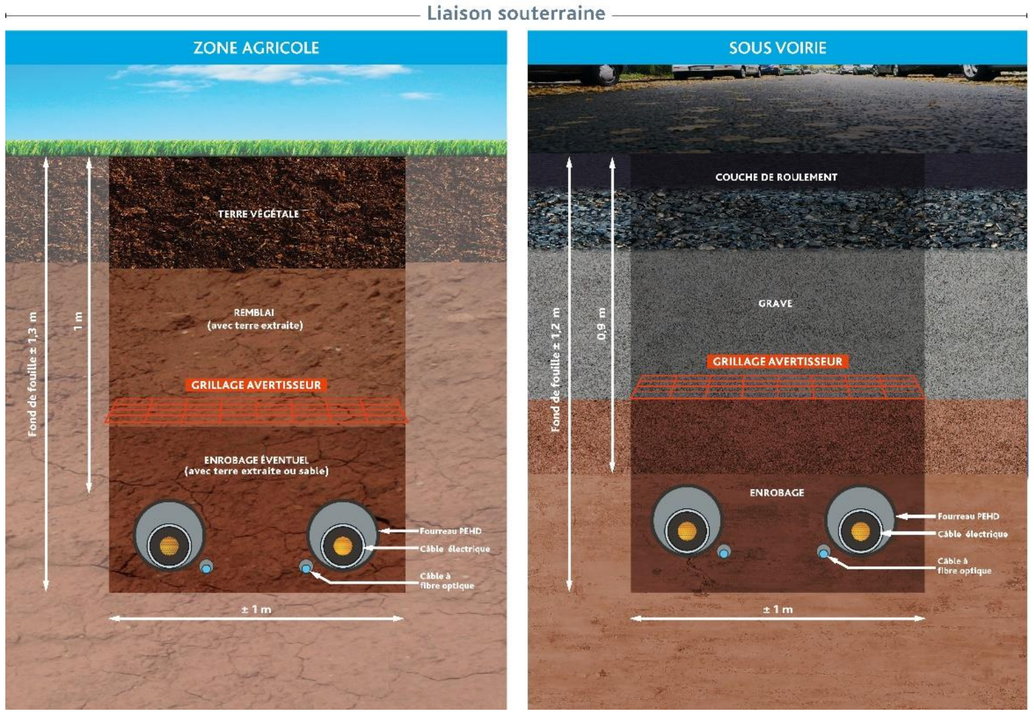

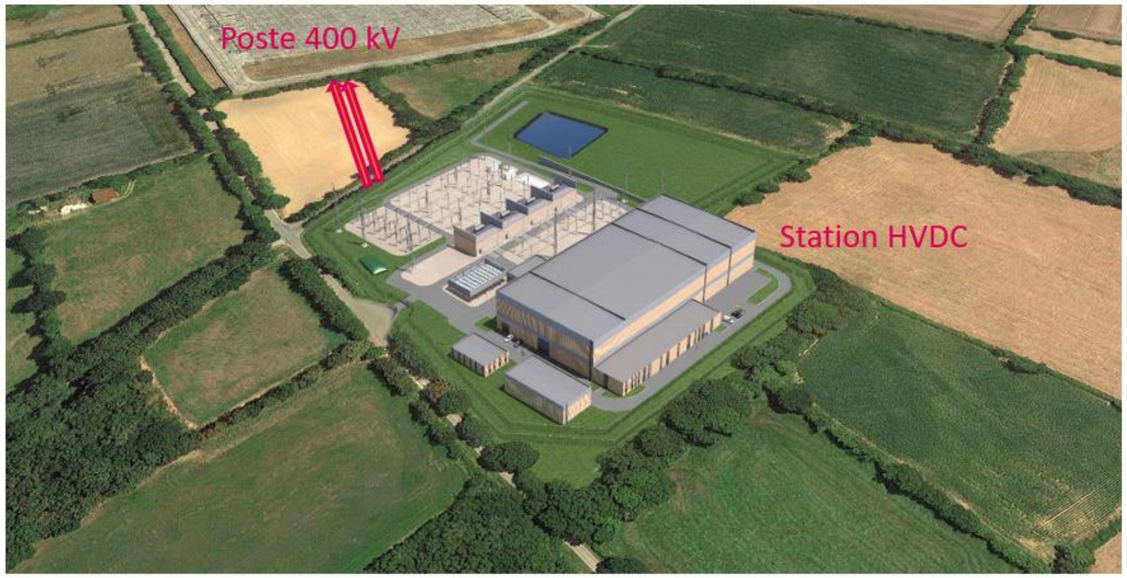

Station de conversion HVDC 320 kV – env 5ha (bassin de rétention compris)
RTE – projet à l'étude, station HVDC 320 kV (1250MW)

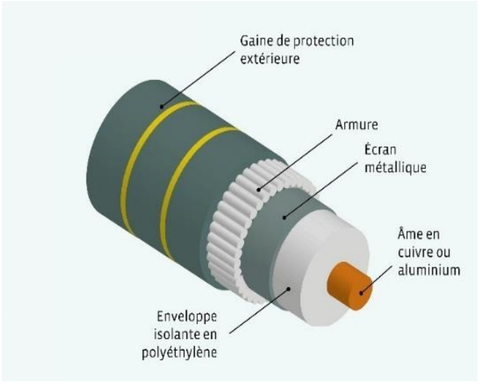

Câbles HDVC :

- 2 câbles pour 1GW (320 kV)
- Env 12 cm de diamètre

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Séquence 3 :

L'articulation de la planification maritime Sud-Atlantique avec les enjeux terrestres et les enjeux de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest

3.1. Articulation entre planification maritime et politiques publiques terrestres

PLANIFICATION EN MER
ACTIVITÉS
SUD-ATLANTIQUE
ENVIRONNEMENT

Document
Stratégique de
Façade

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

L'articulation avec les autres documents de planification

Stratégies nationales (Biodiversité, Aires protégées, Gestion intégrée du trait de côte, Bas carbone…)

PNACC
Plan national d'adaptation au changement climatique (2024)

LA FRANCE S'ADAPTE

PLANIFICATION EN MER
ACTIVITÉS · SUD-ATLANTIQUE · ENVIRONNEMENT

Document Stratégique de Façade

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

agence de l'eau Loire-Bretagne

eau GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Schémas de cohérence territoriale et plans locaux d'urbanisme

Plans programmes concernant les activités en mer

Projets, ouvrages et aménagement en mer

SRADDET
Ensemble, imaginons la Nouvelle-Aquitaine

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

* Liste non exhaustive

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

La gestion du trait de côte : cadre national

2009

Loi Grenelle du 03 août 2009

Élaborer une vision stratégique globale, fondée sur une gestion intégrée et concertée de la mer et du littoral

Contribuer à la définition d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral

2012 puis 2017

Changer de paradigme :
" Vivre avec la mer plutôt que contre elle "

Favoriser une meilleure anticipation des évolutions du littoral pour faciliter l'adaptation des territoires à ces changements, en repensant l'aménagement du littoral et l'organisation territoriale des zones côtières.

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

La gestion du trait de côte : cadre régional

2012

Grands principes :

- Prévoir le risque, améliorer la connaissance et développer la culture du risque
- Prévenir le risque
- Gérer de façon optimale les situations existantes
- Préparer et gérer les crises
- Faciliter la mise en œuvre et la cohérence des actions de gestion

Possibilité d'élaborer des stratégies locales pour permettre d'affiner ces orientations et les adapter aux projets des territoires.

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

La gestion du trait de côte : cadre local

Depuis 2012

13 stratégies engagées à des stades d'avancement différents

2021

Reconnaissance des stratégies nationale et locales de gestion intégrée du trait de côte, inscrites dans le code de l'environnement

LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

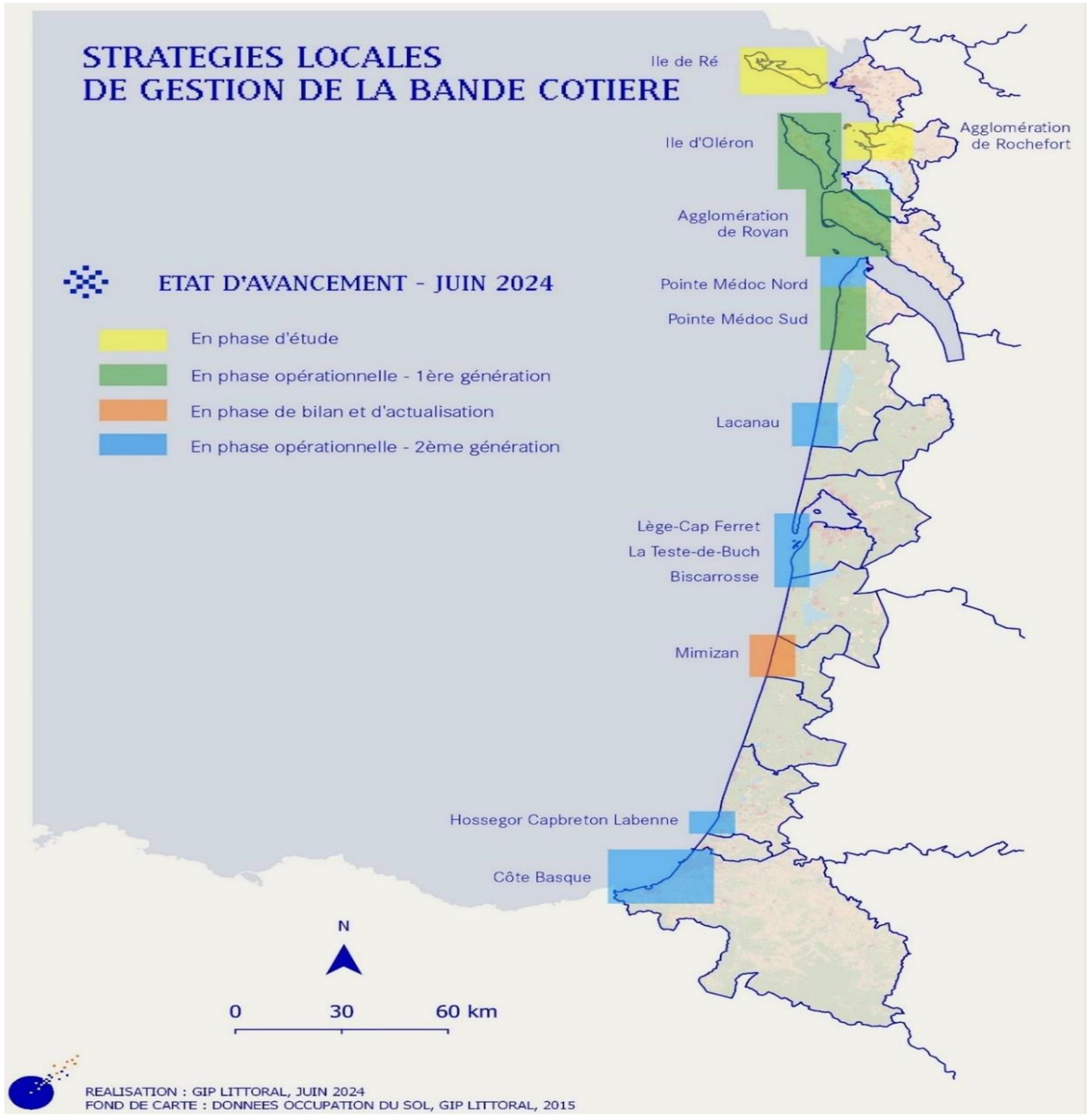

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

PNACC 3

Troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (2024)

MESURE 4

Protéger la population des conséquences du recul du trait de côte en repensant l'aménagement des territoires exposés

GOUVERNEMENT

ACTION 2

Actualiser la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et encourager sa déclinaison locale

Les outils de la loi Climat et résilience seront intégrés dans la Stratégie nationale intégrée du trait de côte (SNGITC) et les collectivités seront accompagnées par les services déconcentrés de l'Etat pour mettre en place des stratégies locales (SLGITC) ou régionales de gestion du trait de côte (SRGITC). Ces stratégies seront articulées avec les stratégies locales de gestion des risques, les documents de planification et les dispositifs de projet tels que les PPA.

CALENDRIER	**2025 :** Publication par décret de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte révisée **2026 :** Publication, en lien avec les services déconcentrés et les opérateurs de l'Etat, d'un guide d'accompagnement des collectivités pour réaliser des SLGITC
INDICATEURS	- Publication de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte - Nombre de stratégies locales élaborées

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

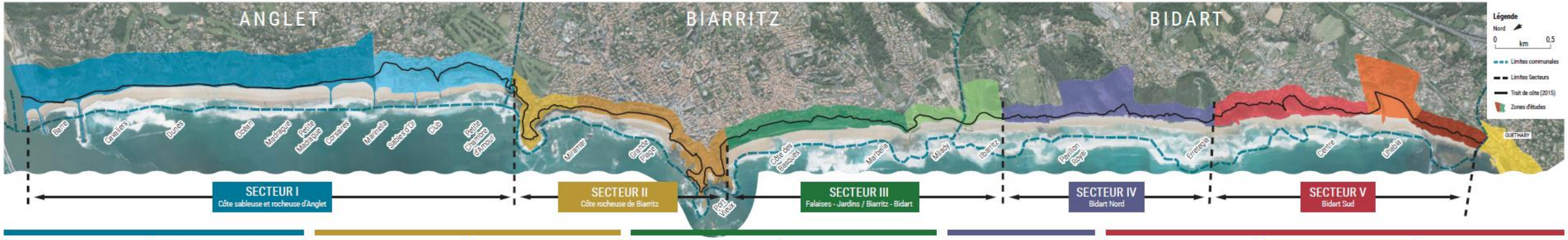

ANGLET
LA BARRE > MARINELLA

Maintien des ouvrages et actions d'accompagnement des processus naturels

La zone de la Barre constitue un espace d'attractivité économique et touristique important. Il convient d'en assurer la pérennité, le renforcement des protections existantes et l'accès par les navires au Port de Bayonne.
La majeure partie des plages d'Anglet constitue un espace semi-naturel dont l'intérêt patrimonial est essentiel. Les systèmes de gestion actuellement mis en place par la commune d'Anglet sont efficaces et permettent de stabiliser le trait de côte. Il convient donc de les maintenir.

Exemples d'actions sur la zone : maintien des épis, clapages côtiers, reprofilage des plages, végétalisation haut de plage...

ANGLET
SABLE D'OR > PETITE CHAMBRE D'AMOUR

Maintien des ouvrages et actions d'accompagnement des processus naturels

La zone Sable d'Or / Chambre d'Amour constitue le coeur économique et touristique d'Anglet et rassemble de nombreuses activités. Le bâtiment emblématique du club Belambra représente aussi un enjeu patrimonial.
Les falaises de la Petite Chambre d'Amour sont soumises à l'érosion sous l'effet du ruissellement et des infiltrations. L'érosion se manifeste aussi en pied de falaise du Cap Saint-Martin dans la partie la plus au sud d'Anglet du fait de l'action des vagues.
Les ouvrages existants seront donc maintenus et renforcés sur ce tronçon.

Exemples d'actions : enrochements des pieds de falaises, maintien et renforcement des épis et perrés en enrochement, préservation des falaises...

BIARRITZ
CAP SAINT-MARTIN > MIRAMAR

Maintien des ouvrages

La pointe Saint-Martin et les falaises Bernain forment un espace urbain à caractère patrimonial fort du fait de la présence du phare de Biarritz et de nombreux bâtis privés typiques de l'architecture biarrote du XIXe.
La falaise est percée par des cavités en pied, confortée par l'homme depuis le milieu du XXe siècle. L'évolution de ces cavités fera l'objet, comme aujourd'hui, d'un suivi attentif. Sur les tronçons privatifs, les riverains propriétaires seront associés aux choix de traitement. Plus au sud, l'érosion au droit de la plage de Miramar n'est pas perceptible en raison de la présence du mur de quai maçonné.
Compte tenu de la présence d'enjeux patrimoniaux et privés très importants, le secteur bénéficiera de travaux de confortement, tout en s'assurant de l'intégration paysagère de ces aménagements.

Exemples d'actions : comblements des cavités, confortement et drainage des falaises...

BIARRITZ
GRANDE PLAGE > VILLA BELZA

Maintien des ouvrages

L'entretien régulier du mur à quai vertical de la Grande Plage permet de fixer le trait de côte qui n'évolue pas à l'horizon 2043.
Les falaises rocheuses qui s'étendent depuis la Place Bellevue jusqu'à la Villa Belza, en passant par le Port des Pêcheurs, le Rocher de la Vierge et le Port Vieux, font l'objet d'un suivi rigoureux et de confortements importants sur la quasi-intégralité du linéaire pour la sécurité des biens et des personnes mais également afin de préserver un patrimoine architectural remarquable (Hôtel du Palais, Casino Municipal et Bellevue, Musée de la Mer..). Les confortements réalisés seront maintenus pour stabiliser le trait de côte.

Exemples d'actions : confortement des digues, enrochements, renforcement des falaises...

BIARRITZ
CÔTE DES BASQUE - MARBELLA

Maintien des ouvrages

La Côte des Basques, longue d'environ 1200 m, se caractérise par des falaises de grande hauteur très sensibles aux ruissellements et aux infiltrations. Les confortements actuels permettent de fixer le trait de côte sur ce secteur.
Plus au Sud, la présence d'un perré en enrochements permet de réduire l'aléa maritime en pied de falaise. Le secteur de la plage de Marbella présente une configuration très similaire à celle de la Côte des Basques bien que la hauteur de falaise y soit plus faible.
Si aucune opération de confortement de grande ampleur n'est nécessaire, il est essentiel de poursuivre les actions de reprises régulières des aménagements existants (micropieux, murs de soutènement, drainage) pour garantir la sécurité des enjeux.
La commune de Biarritz poursuivra, dès 2017, son projet historique de stabilisation de l'ensemble de la falaise de la Côte des Basques dans le but d'assurer la sécurité des biens et des personnes situés en crête et de maintenir l'attractivité urbaine et économique, qui fait partie des atouts touristiques majeurs (la plage de la Côte des Basques est régulièrement classée parmi les plus belles plages de France).
La commune souhaite en outre profiter des aménagements exécutés en pied pour réaliser une liaison douce (piétons et cycles) qui rejoindra le secteur de Marbella/Ilbarritz directement depuis la Grande Plage en longeant le front de mer.

BIARRITZ / BIDART
MILADY > ILBARRITZ

Maintien des ouvrages

Le secteur de Milady/Ilbarritz a été complètement artificialisé au début des années 90 : les plages ont été refaçonnées, le littoral remodelé, les ruisseaux canalisés et le trait de côte figé par la réalisation d'un perré en enrochements.
La zone de Milady/Ilbarritz ne constitue pas seulement un espace dédié à la promenade et aux activités balnéaires mais également une continuité verte entre la Cité de l'Océan et la mer qu'il convient de préserver.

Exemples d'actions : enrochements et rechargement des plages...

Ces travaux de confortement envisagés s'inscrivent dans le cadre d'un projet global d'aménagement urbain et paysager du site.
On distingue la partie Sud de Marbella qui pourra être impactée par le recul de la crête de falaise à l'horizon 2043. Une réflexion sera engagée avec les propriétaires privés pour les accompagner dans les différentes procédures leur permettant de réaliser des travaux de confortement sur leur parcelle.

Exemples d'actions : enrochements, confortement des falaises...

BIDART
PAVILLON ROYAL - ERRETEGIA

Maintien des ouvrages et actions d'accompagnement des processus naturels
Évolution naturelle surveillée
Actions d'accompagnement des processus naturels

Sur ce secteur se trouvent des biens privés et des activités économiques qu'il convient de maintenir jusqu'à la mise en oeuvre d'une relocalisation ou d'un repli, dans le cas où l'érosion serait trop menaçante.
Les falaises du golf d'Ilbarritz sont soumises à une érosion active. Les conditions techniques, juridiques et réglementaires d'un repli sont à l'étude. Le camping du Pavillon Royal, implanté sur un cordon dunaire sableux est déjà protégé par un ouvrage, ce dernier pourra être maintenu et entretenu jusqu'à la mise en oeuvre d'un repli.
La plage d'Erretegia et les falaises qui l'entourent constituent un espace complètement naturel riche en biodiversité et classé en Espace Naturel Sensible. Un projet d'aménagement des accès à la plage est en cours d'étude. Il sera réalisé dans le respect du patrimoine naturel avec des aménagements qui s'intègreront dans cet environnement.

Exemples d'actions : enrochements, gestion du risque, études pour repli...

BIDART
CORNICHE DE LA FALAISE / CENTRE-VILLE

Maintien des ouvrages
Évolution naturelle surveillée

Ce secteur est caractérisé par la présence d'habitations privées en crête. L'aléa mouvement de terrain y est fort avec un recul du trait de côte les impactant à court terme. Il est prioritaire de préserver l'intérêt paysager du site et de conserver le caractère naturel des falaises plutôt que de les artificialiser à tout prix. Les biens de première ligne sont impactés, quel que soit le scenario de gestion choisi. Pour donner du temps à la réflexion tout en assurant la sécurité des personnes, il est proposé de mettre en place un suivi géotechnique régulier, accompagné dans un 1er temps par la collectivité qui permettra de mieux appréhender le risque.
La situation de Bidart-Centre est proche de celle de la Corniche de la Falaise à la différence que les falaises y sont de plus faible hauteur (30 à 60 m) et qu'à très long terme (horizon post-2043), c'est le centre-ville qui pourrait être menacé par le recul du trait de côte. Bien que le confortement soit difficile et coûteux, il est ici nécessaire de réfléchir à l'opportunité de conforter la falaise au regard de l'intérêt collectif.
La plage du Centre dispose de nombreux aménagements en pied de falaise. La crête pourrait reculer de 15 à 20 m à l'horizon 2043 et des confortements seraient susceptibles d'être réalisés pour maintenir les infrastructures et assurer la pérennité du site.

BIDART
UHABIA

Actions d'accompagnement des processus naturels

La plage de l'Uhabia s'engraisse naturellement et le mode de gestion actuel fonctionne bien. Il est donc proposé de poursuivre les actions de gestion actuellement menées.

La falaise « les embruns » est basse et des ouvrages existent déjà. Les projections du trait de côte montrent que des habitations de première ligne seraient impactées aux horizons 2023 et 2043. Il y a un intérêt collectif à maintenir ces enjeux, aussi, la commune souhaite que les propriétaires privés puissent procéder à la protection de leurs biens.

Exemples d'actions : études géotechniques régulières, gestion du risque, enrochements,...

BIDART
PARLEMENTIA

Maintien des ouvrages

Le secteur de Parlementia présente une situation similaire à celle de la Corniche de la Falaise (séquence 8) avec la présence d'enjeux individuels privés en crête d'une falaise soumise aux mouvements de terrain. La falaise est toutefois plus basse et donc plus facilement confortable. Des ouvrages sont déjà en place et montrent qu'un confortement est réalisable et peut fonctionner. Il s'agira donc de maintenir ces ouvrages en concertation étroite entre les riverains et la commune.

Exemples d'actions : confortement des falaises, ...

STRATÉGIE DE GESTION DES RISQUES LITTORAUX

Patrimoine naturel | *Patrimoine culturel* | *Enjeux habitat* | *Enjeux économiques* | *Enjeux voiries, espaces publics* | *Concertation avec les riverains concernés*

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le traitement des risques dans le Document stratégique de façade

Objectifs stratégiques

Prendre en compte les risques naturels et le changement climatique dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients

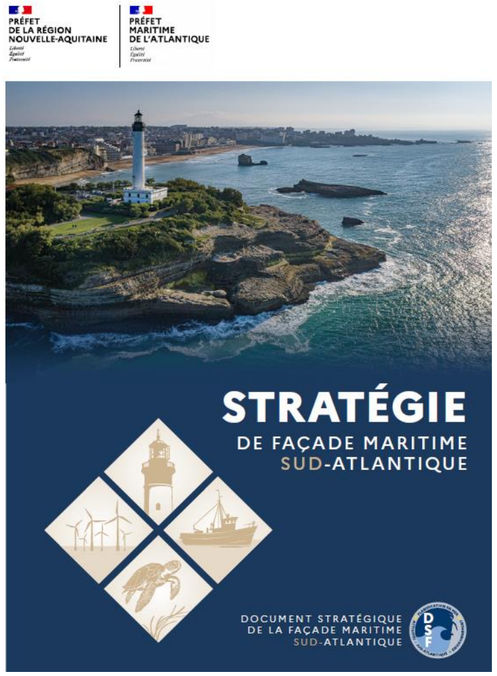

Volet opérationnel

Promouvoir une approche intégrée des risques côtiers et préserver les milieux naturels qui participent à un fonctionnement équilibré et dynamique du littoral

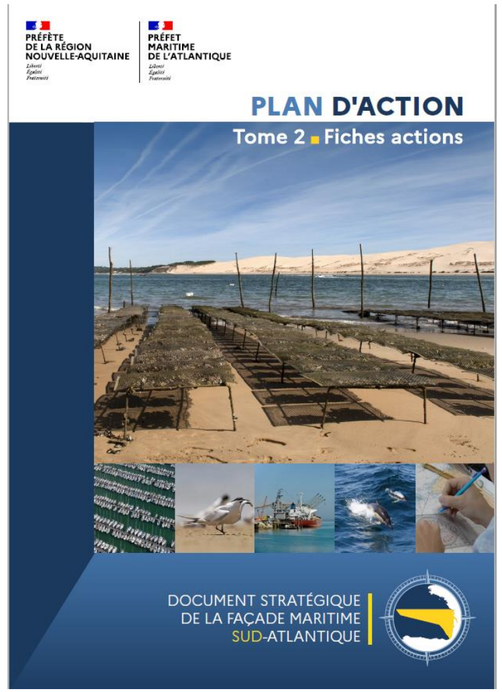

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Séquence 3 :

L'articulation de la planification maritime Sud-Atlantique avec les enjeux terrestres et les enjeux de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest

3.2. La gestion des enjeux interfaçade Sud-Atlantique / Nord Atlantique – Manche Ouest

PLANIFICATION EN MER
ACTIVITÉS
SUD-ATLANTIQUE
ENVIRONNEMENT

Document Stratégique de Façade

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

La gestion des enjeux interfaçade

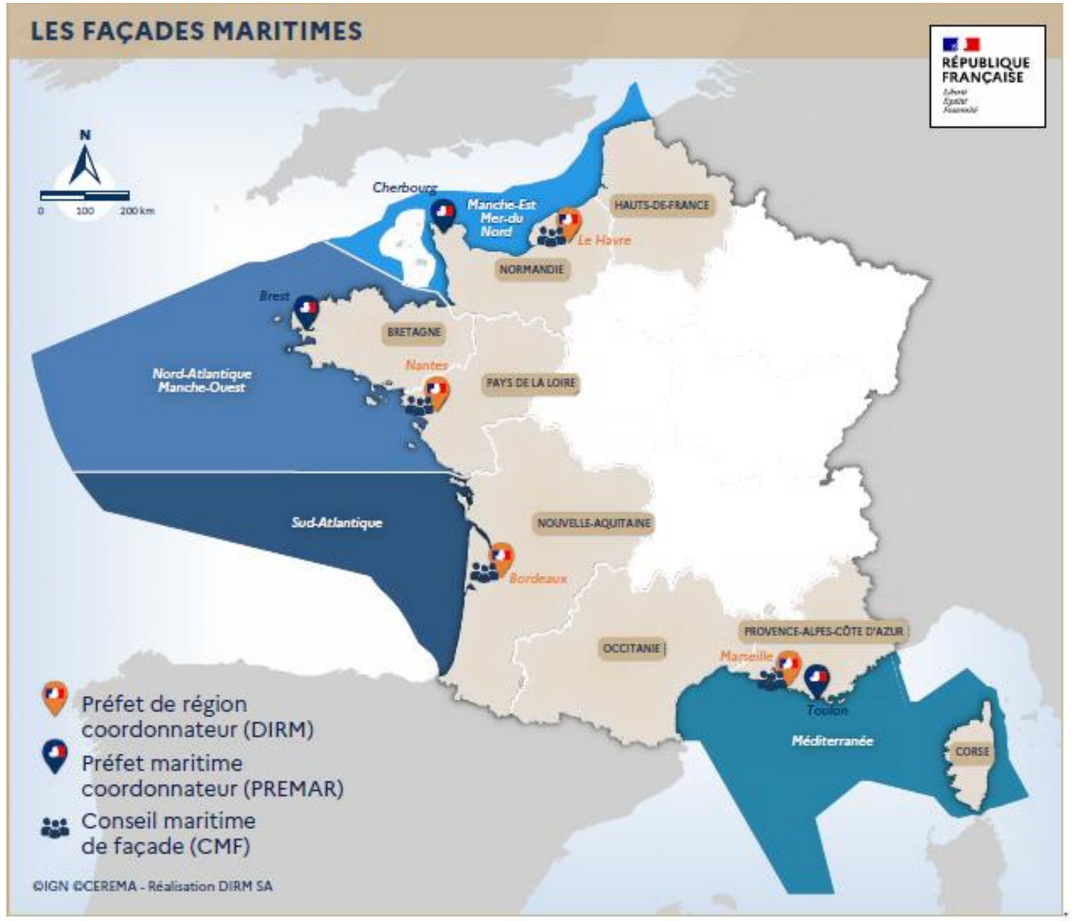

Un grand nombre d'enjeux conjoints :

- Activités socio-professionnelles (pêche professionnelle, ports et transport maritimes…)
- Projets énergétiques
- Enjeux environnementaux et aires marines protégées (Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, zone Natura 2000 au large Mers Celtiques – Talus du golfe de Gascogne et Récifs du talus du Golfe de Gascogne…)

Gérés par des instances communes :

- Exemple du Secrétariat technique du plan d'action pour le milieu marin
- Conseil de coordination interportuaire de l'Atlantique

Et des stratégies partagées, telles que :

- Analyses de risques pêche espèces à l'échelle biogéographique
- Site Natura 2000 au large conjointement identifié pour le développement de la protection forte

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Séquence 3 : L'articulation de la planification maritime Sud-Atlantique avec les enjeux terrestres et les enjeux de la façade Nord Atlantique – Manche Ouest

3.1. L'articulation de la planification maritime avec les politiques publiques terrestres
3.2. La gestion des enjeux interfaçade
Sud-Atlantique / Nord Atlantique – Manche Ouest

Temps d'échange :
15 minutes

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Conclusion

Merci pour votre participation !

La concertation continue se termine le 12 avril 2025.
D'ici là, pour continuer à vous renseigner ou contribuer, la page dédiée à la concertation continue se trouve sur le portail Géolittoral :

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cerema

GéoLittoral
Le portail de la planification de la mer et du littoral

https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/participez-a-la-concertation-continue-a1658.html